AR Prefecture
043-200073401-20260924-2026096-DE
Reçu le 28/09/2026

Mézenc Loire Meygal

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL
10 PLACE SAINT-ROBERT
43260 SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL

N° 2026. 096

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 16/09/2026

Membres en exercice : 43	Présents : 40	Votants : 42	Abstentions : 0	Contre : 0	Pour : 42

SÉANCE du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, jeudi 24 septembre à 20 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Présailles, sous la présidence de Jean-Marc FARGIER.

Membres présents : Serge VILLARD, Aymeric ROUDIL, Jean-Jacques LASHERMES, Emmanuel PALHIER, Joël DEVIDAL, Rémi LANGLOIS, Catherine BOYER, Hervé ROMIEU, Jean-Marc FARGIER, Jean-Claude MASSEBEUF, Raphaël BONNET, Isabelle ROCHE, Jérôme ANDRÉ, Stéphane SAGUETON, Thierry DEFAY, Émilie ARSAC, Aristide GNAMBODOE, Michel ARCIS, Fabien CHABANNES, Christine GALLAND, Fabrice PRADIER, Philippe BRUN, Jean-Luc CHAMBON, Lydie SILLERE, Laurent GENTES, Olivier ALLEMAND, Jean-Pierre SABATIER, Manuela DA COSTA FERNANDES, Philippe DELABRE, André DEFAY, Michel ALLIBERT, Béatrice LYOTARD, François JOLY, Karine LATCHER, Emmanuel MASSON, Jean CHAMBON, Raymond ABRIAL, Florence JULIEN, Jean-Luc LASCHAMP, Serge FLECHET

Procuration de : Nicolas BOYER à Michel ALLIBERT, Marlène JOUVE à Raphaël BONNET

Secrétaire de séance : Olivier ALLEMAND

OBJET : Attribution du Marché public pour coordonner l'animation du Plan pastoral territorial (axe 3)

Le président rappelle que, en décembre 2024, le conseil communautaire a validé le lancement de la démarche de plan pastoral territorial à l'échelle des 22 communes du territoire.

Ce plan pastoral s'articule autour des trois axes suivants :

- Axe 1 - Développer les dynamiques collectives et faire connaître l'activité pastorale
- Axe 2 - Améliorer l'utilisation des surfaces pastorales grâce aux équipements pastoraux
- Axe 3 - Coordonner l'animation du Plan pastoral territorial

La délibération n°2025.052 du 26 juin 2025 faisait suite à une procédure d'appel d'offre d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en procédure adaptée. Elle portait sur l'attribution du marché pour développer les

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20260924-2026096-DE
Reçu le 28/09/2026

Mézenc Loire Meygal

dynamiques collectives, faire connaître l'activité pastorale et coordonner l'animation du Plan pastoral territorial.

La délibération n°2025.052 indique que Auvergne Estives est retenu pour un montant estimé sur 5 ans à 60 000 € pour l'axe 1 - Développer les dynamiques collectives et sécuriser le foncier, selon la maquette financière prévisionnelle élaborée.

Dans la continuité de celle-ci, il convient également de délibérer pour l'axe 3 – Coordonner l'animation du Plan pastoral territorial dont les dépenses ont été estimées pour l'ensemble de l'axe à 55 000 €. Une enveloppe de 19 000 € est prévue pour les frais de personnel de la communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal.

A la suite de l'analyse de l'offre et après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- RETIENT Auvergne Estives sur l'axe 3 – Coordonner l'animation du Plan pastoral territorial pour un montant de 36 000 € HT.

Le Président, Jean-Marc FARGIER



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme